**COMMUNE D’ARCHETTES**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 JUILLET 2018**

L’an deux mil dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Archettes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 28 juin 2018, sous la présidence de Monsieur Joël MAROT, Maire de la commune.

Présents : Messieurs Joël MAROT, Patrick GEORGES, Fabrice CLAUDE, Dominique LEBEDEL, Nicolas TOUSSAINT, Nicolas THOMAS, Stéphane DUCRET

Mesdames Brigitte LALLEMENT, Cindy LAURENT, Nadège OUGER, Anja PRADEL, Christine LEMARQUIS

Absents excusés :

Madame Christelle FARON qui a donné pouvoir à Madame Nadège OUGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas THOMAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l’unanimité.

**N° 6892 –MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Pour permettre d’effectuer le mandatement du micro tracteur, il convient d’effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Budget Principal

022 : Dépenses imprévues - 24.000 euro

023 : Virement à la section d’investissement + 24.000 euro

021 : Virement de la section de fonctionnement + 24.000 euro

21571 Matériel roulant + 24.000 euro

Budget Eau

La trésorerie nous informe qu’une immobilisation n’a pas été comprise dans les amortissements. Il convient donc d’effectuer les modifications suivantes :

28157 IR (amortissement) + 85,00 euro

281561 IR (amortissement) - 61.91 euro

2031 ID (frais d’études) + 23.09 euro

Ces propositions sont acceptées à l’unanimité.

**N° 6893 – EMPLOIS ETE**

Le Maire explique que la période de congés génère des absences dans les services techniques et que les travaux de nettoyage et d’entretien doivent néanmoins se poursuivre.

Le Maire propose la mise en place de deux emplois saisonniers (1 mois chacun).

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, la mise en place de deux emplois saisonniers du 01 juillet au 31 juillet et du 01 août au 31 août 2018 sur la base du SMIC en vigueur pour 25 heures hebdomadaires.

Les crédits seront inscrits au budget.

**N° 6894 – PRET BOULANGERIE**

Le Maire présente au Conseil Municipal les diverses propositions, des organismes bancaires, pour la souscription d’un prêt pour le financement du projet de cellules commerciales.

Le Conseil Municipal décide de souscrire un prêt de 500.000 euro sur une durée de 20 ans auprès du crédit mutuel au taux fixe de 1.44 %. Frais de dossier 0.10 % du montant accordé.

Le Maire est autorisé, à l’unanimité, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**N° 6895 – EXTINCTIONS DE CREANCES**

La trésorerie d’Epinal-Poincaré fait part au Conseil Municipal qu’il convient d’annuler les créances de deux anciens habitants de la commune.

* Sur le budget eau : 139.07 euro
* Sur le budget commune : 281.00 euro

Ces annulations sont acceptées par 10 voix pour, 1 abstention, 4 voix contre.

**N° 6896 – GARDERIE PAUSE MERIDIENNE**

A compter du 03 septembre 2018, la garderie sera facturée comme suit :

* Matin : 1 euro
* Avant repas : 1 euro
* Après repas : 1 euro
* Soir : 1 euro
* Journée complète : garderie matin, garderie avant et après repas et garderie soir : 2.00 euro (repas en sus).

Ces propositions sont acceptées à l’unanimité.

**N° 6897 – SUMMER CAMP à POUXEUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Pouxeux organise un camp d’adolescents du 30 juillet au 10 août prochains.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’accorder une subvention de 5 euro par jour pour les jeunes de la commune inscrits au camp.

**N° 6898 – ACQUISITION D’UN PHOTOCOPIEUR**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu’il convient de changer le photocopieur de la Mairie. Après avoir pris connaissance des propositions des diverses sociétés,

Le Conseil Municipal à l’unanimité décide de faire l’acquisition d’un photocopieur auprès de la société TOSHIBA au prix de 2.490 euro HT.

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**N° 6899 – CREATION DE POSTE**

Le service de cantine-garderie nécessite deux postes à temps partiel (25h/semaine). Les deux postes avaient été créés précédemment mais un n’était plus actualisé. Il convient donc de rouvrir ce poste.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, la création d’un poste d’adjoint technique territorial pour 25h/semaine à compter du 1er juillet 2018.

**N° 6900 – POSE DE CANIVEAUX RUE DES JARDINS**

Le Maire informe que suite aux travaux d’assainissement, il convient de pose des caniveaux dans la rue des Jardins. Le devis de l’entreprise PEDUZZI s’élève à 2.394 euro.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ce devis.

**N° 6901 – REVISION DU PLAN LOCAL D’URBANISME**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- VU le Code de l’Urbanisme, notamment ses articles L.153-36 à 44

- VU le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 19 juin 2008

Considérant que pour permettre l’extension d’une activité professionnelle, il convient d’effectuer une modification du PLU pour les parcelles cadastrées section A 988, 989. Les parcelles voisines 990 et 991 (zone NF) sont constituées de buissons avec peu d’arbres exploitables en domaine forestier.

Le Conseil Municipal décide d’engager un modification du Plan local d’Urbanisme de la Commune de ARCHETTES et charge Monsieur le Maire d’entreprendre les formalités nécessaires.

Le Conseil Municipal demande la mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour apporter à la commune tous les conseils utiles au bon déroulement du dossier.

Conformément aux articles R153-20 et 21 du Code de l’Urbanisme, la présente délibération fera l’objet d’un affichage à la Mairie de ARCHETTES durant un mois et d’une mention dans un journal diffusé dans le département.

Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

**N° 6902 – CHANGEMENT DE COMPTEURS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines conduites privées, en plomb, seront changées lors des travaux d’assainissement et d’eau potable. De ce fait, les compteurs devront être changés et posés dans des coffrets étanches à l’extérieur des propriétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l’unanimité, de facturer les coffrets étanches aux propriétaires concernés.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

* De l’attribution de subventions, par le FACE, pour les travaux d’enfouissement du réseau électrique Rue du 22 Septembre et pour les travaux d’alimentation du poste de refoulement.
* Du remerciement suite au versement de la subvention communale des associations suivantes :
* Adavie, Country Liberty Club, Bibliothèque Municipale, AFMTELETHON, Amicale du Maquis du Haut du bois
* Du dépôt du permis de Construire pour les cellules commerciales